

aussi la loi sur les prêts aux coopératives. Le Service de l'industrie laitière assure un service d'inspection, d'enseignement et de surveillance des laiteries et encourage la production de lait sain à la ferme. L'Office du lait de l'Ontario, établi en vertu de la loi sur l'industrie laitière, réglemente et surveille la vente du lait et de la crème. En 1963, la formation du Conseil d'alimentation des producteurs, apprêteurs et consommateurs de l'Ontario (*Ontario Producers, Processors, and Consumers Food Council*), a permis à la province d'aborder par des moyens nouveaux le problème de la commercialisation des produits agricoles comestibles. Tous les secteurs ont coordonné leurs efforts en vue de résoudre les questions courantes et de recommander des programmes à long terme. Le Conseil d'alimentation fonctionne comme une direction distincte et a, en outre, pour tâche de mettre en œuvre le programme ministériel d'expansion des marchés, dont l'objet est d'accroître les débouchés au pays et à l'étranger. Le ministre de l'Économique et du Développement compte un expert en expansion des marchés, qui a pour tâche de coordonner les programmes d'expansion relatifs aux produits agricoles comestibles.

Le Service de la propagande compte un représentant agricole par comté et région; il possède des services d'instruction et de propagande et dirige les travaux des cercles 4-H ainsi que l'Association des jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service aide également les cultivateurs et colons du nord de l'Ontario dans le défrichement et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Section de l'économie domestique, qui relève du Service de la propagande, dirige les organisations de femmes rurales. Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et porte une attention particulière à l'hygiène vétérinaire, soutient les associations d'éleveurs d'animaux de race, délivre les permis aux centres d'insémination artificielle, de ventes collectives, d'entreposage des laines et de classement d'œufs. Le Service de l'économie rurale et de la statistique agricole effectue des recherches sur la gestion, les frais de production, la commercialisation et l'utilisation des terres; en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, il recueille et publie les données sur la production agricole. Le service des sociétés agricoles et horticoles fournit de l'aide aux expositions agricoles et horticoles, concours de labour et autres; il applique, en outre, la loi relative aux centres communautaires. Les fermes de démonstration du nord de l'Ontario, l'une située à New Liskeard et l'autre à Sault-Sainte-Marie, servent à mettre en pratique les méthodes adaptées à la région; à l'heure actuelle, l'élevage des bovins de boucherie retient l'attention de ces fermes. Le Service des grandes cultures encourage l'application de bonnes méthodes culturales, l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence et l'amélioration des pâturages. Il applique, en outre, la loi sur la destruction des mauvaises herbes.

L'Institut de recherches coordonne toutes les recherches entreprises aux écoles et collèges d'agriculture de la province et se charge, en outre, de mettre en œuvre un programme complet de recherches destiné à aider l'agriculture et l'industrie connexe.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture et de la Conservation comprend les divisions et les services décrits ci-après.

Le Service de la vulgarisation s'occupe de génie agricole, d'entomologie, d'apiculture, de la radio, de la télévision et de l'information, des Cercles 4-H et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 37 représentants agricoles et six adjoints qui, dans 35 bureaux, s'occupent d'une à cinq municipalités; 14 spécialistes en économie ménagère sont au service de régions particulières.

Le Service de la zootechnie applique la loi sur l'élevage, conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et des volailles et collabore étroitement à la lutte contre les épizooties avec le Laboratoire vétérinaire et la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture.

Le Service de l'industrie laitière applique la loi sur l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les beurrieres et fromageries, donne des directives sur la